

Parcours de pré-professionnalisation

Stages en école – collège – lycée

Etudiants en 1^{ère} ; 2^{ème} ou 3^{ème} année

Cahier des charges

A. ENJEUX DES STAGES

- 1) Ces stages concernent les étudiants en 1^{ère} ; 2^{ème} ou 3^{ème} année du parcours de préprofessionnalisation de l'IFP. Ils sont axés sur des relations éducatives et pédagogiques et sur une approche des didactiques disciplinaires. Ils s'inscrivent dans le cadre de la préprofessionnalisation et non dans celui de la formation master.
- 2) Les stages constituent des moments forts de la formation. Ils conduisent l'étudiant à mûrir son projet personnel de devenir enseignant en lui permettant de confronter ce projet aux réalités du métier et des établissements scolaires.
- 3) Les stages ont pour objectifs de permettre à l'étudiant :
 - D'observer les élèves et les situations d'apprentissage (1^{ère} année).
 - D'observer Les situations d'enseignement et l'établissement (2^{ème} année).
 - D'aborder les pratiques d'enseignement et de s'essayer à des interventions en classe (3^{ème} année).**
 - De s'initier à la collaboration avec un enseignant.
 - De parfaire sa connaissance de la vie en **établissement catholique d'enseignement.**

B. INDICATIONS PRATIQUES

Le stage comporte :

- Un accueil** par le chef d'établissement (ou l'un de ses adjoints) qui met le stagiaire en relation avec le ou les enseignants désignés et prévient toutes les personnes qu'il juge nécessaire d'avertir.
- Des périodes d'observation** au cours desquelles le stagiaire assiste dans la mesure du possible à toutes les activités menées par l'enseignant dans sa classe et hors classe.
- Pour les étudiants de 3^{ème} année, des périodes d'application** pendant lesquelles le stagiaire effectue, en présence du maître de stage des interventions de durées variables. D'un minimum de 2 heures, la durée de l'ensemble des interventions est laissée à l'appréciation du maître de stage en accord avec le stagiaire.
- Des moments de rencontre** et d'échange entre le ou les enseignants et le stagiaire.
- Des occasions pour découvrir différents aspects de **la vie dans l'établissement.**
- Un temps d'entretien** à l'issue du stage au cours duquel le document « attestation évaluation » doit être complété.

C. CAHIERS DES CHARGES

L'étudiant(e) aura à cœur de :

- Contacter et rencontrer le maître de stage afin de planifier et d'organiser le stage.
- Rencontrer le chef d'établissement (ou son représentant).
- Faire preuve d'initiatives pour profiter au mieux des temps passés au sein de l'établissement.
- En 3^{ème} année, assurer quelques interventions en présence du maître de stage qui garde l'entière responsabilité de sa classe.
- Compléter la fiche d'attestation de stage avec l'enseignant et la retourner à l'IFP.**

D. EVALUATION

Le maître de stage et le stagiaire effectuent conjointement une évaluation de l'ensemble du stage à l'aide du document « attestation-évaluation ». **Elle doit être co-signée par le maître de stage et le stagiaire. L'étudiant doit pouvoir disposer de son attestation signée au départ de son lieu de stage. A charge pour lui de la transmettre au secrétariat de l'IFP.**